



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20210518-D2021_65-DE
Reçu le 25/05/2021
Publié le 25/05/2021

Délibération
n°2021-65 du 18 mai 2021

**OBJET – Solidarité Territoriale Communautaire :
attribution du Fonds de Soutien et de Solidarité
Territoriale (F.S.S.T)**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PIC

Annexe : néant

Le 18 mai 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 mai 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 32

Nombre de pouvoirs : 2

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, M. Elie HAMDANI, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LÉON, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, Mme Muriel PAYAN, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Michèle SKRIPNIKOFF à M. Richard NUSSBAUM,
Mme Francine DAERDEN à M. Gabriel LÉON.

Sont excusés : M. Christian JULLIEN,
M. Jean-Marie REY,
Mme Catherine BLANCHARD.

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que : « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours » ;

Vu l'article L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales instituant l'obligation pour toute collectivité territoriale ou tout groupement de collectivités territoriales, maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, d'assurer une participation minimale au financement de dépenses d'investissement de 20 % minimum du montant total HT ;

Vu le décret n°2012-716 du 7 mai 2012 mettant en œuvre des dispositions de l'article L1111-10 du CGCT ;

Vu la délibération n°2021-25 du 30 mars 2021 relative au vote du budget primitif 2021 du budget général ;

Vu l'approbation par le Bureau du 14 avril 2021 des modalités du dispositif du F.S.S.T., du projet de notice et du modèle de dossier d'intervention

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 30 avril 2021 ;

Vu les avis favorables de la Commission Administration Générale, Ressources Humaines et finances en date du 10 mai 2021 et de la Commission Affaires sociales, petite enfance et solidarité en date du 11 mai 2021 ;

Considérant la volonté collective du conseil communautaire de garantir la solidarité entre les 13 communes du Briançonnais à travers la création du Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale,

Considérant l'enveloppe de 2 millions d'euros votée au budget primitif 2021 du budget général de la CCB pour la mise en œuvre de fonds de soutien et de solidarité territoriale en direction des communes membres de la CCB,

Vu les demandes des Communes au titre du Fonds de soutien et de solidarité territoriale ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (2 abstentions : M. Gabriel LÉON, et Mme Francine DAERDEN) :

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2021 du versement à la Commune de Puy Saint André de 16 470 € pour la participation au financement du projet de réfection du revêtement du lotissement du Villaret, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Réfection du revêtement du lotissement du Villaret	
Coût de l'opération	39 970 €	HT
	Montant	
Total Subventions	23 470 €	
Département	7 000 €	
CCB	16 470 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2021 du versement à la Commune de Cervières de 156 156,46. € pour la participation au financement du projet de restructuration de l'ancienne école en maison communale, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Restructuration de l'ancienne école en maison communale	
Coût de l'opération	813 612,32 €	HT
	Montant	
Total Subventions	657 455,86 €	
Etat	286 456,80 €	
Région	179 035,50 €	
Département	35 807,10 €	
CCB	156 156,46 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2021 du versement à la Commune de Villard Saint Pancrace de 76 800,25. € pour la participation au financement du projet d'extension des services techniques, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Extension de services techniques	
Coût de l'opération	256 000 €	HT
	Montant	
Total Subventions	153 342,50 €	
Etat	76 542,25 €	
CCB	76 800,25 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2021 du versement à la Commune de Saint Chaffrey de 54 900. € pour la participation au financement du projet de démolition de la maison Bouvier et confortement du parking et de la voirie, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Démolition maison Bouvier	
Coût de l'opération	183 000 €	HT
	Montant	
Total Subventions	54 900 €	
CCB	54 900 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2021 du versement à la Commune de La Salle les Alpes de 181 420 € pour la participation au financement du projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Création d'une maison de santé	
Coût de l'opération	907 100 €	HT
	Montant	
Total Subventions	725 680 €	
Région	272 130 €	
Département	272 130 €	
CCB	181 420 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2021 du versement à la Commune de La Salle les Alpes de 57 531,25. € pour la participation au financement du projet de création d'une aire de stationnement, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Création d'une aire de stationnement	
Coût de l'opération	115 062,50 €	HT
	Montant	
Total Subventions	57 531,25 €	
CCB	57 531,25 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2021 du versement à la Commune de Puy Saint Pierre de 22 488,48. € pour la participation au financement du projet d'aménagement et de sécurisation des points de collecte situés aux abords de la RD 35, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Aménagement et sécurisation des points de collecte	
Coût de l'opération	44 976,96 €	HT
	Montant	
Total Subventions	22 488 €	
CCB	22 488 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2021 du versement à la Commune de Briançon de 120 000. € pour la participation au financement du projet de construction d'un bâtiment à usage de skate-park, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Construction d'un bâtiment de skate-park	
Coût de l'opération	400 000 €	HT
	Montant	
Total Subventions	120 000 €	
CCB	120 000 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2021 du versement à la Commune de Briançon de 210 000. € pour la participation au financement du projet d'aménagement de l'avenue Adrien Daurelle (tranche 2), conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Aménagement de l'avenue Adrien Daurelle (tranche 2)	
Coût de l'opération	700 000 €	HT
	Montant	
Total Subventions	433 000 €	
Etat	223 000 €	
CCB	210 000 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2021 du versement à la Commune de Briançon de 3 183. € pour la participation au financement du projet d'aménagement du CIPPA, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Aménagement du CIPPA	
Coût de l'opération	10 767,81 €	HT
	Montant	
Total Subventions	3 183 €	
CCB	3 183 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2021 du versement à la Commune de Val des Prés de 56 461,50. € pour la participation au financement du projet de rénovation de l'école Emilie Carles, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Rénovation de l'école Emilie Carle	
Coût de l'opération	218 500 €	HT
	Montant	
Total Subventions	162 038,50 €	
Etat	87 400,00 €	
Département	18 177,00 €	
CCB	56 461,50 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2021 du versement à la Commune de Val des Prés de 27 356,50. € pour la participation au financement du projet de rénovation de la route du pied et de la place du pied du col, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Rénovation de la route du pied du col et de la place du pied du col	
Coût de l'opération	81 000 €	HT
	Montant	
Total Subventions	53 643,50 €	
Département	26 287,00 €	
CCB	27 356,50 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2021 du versement à la Commune de Névache de 11 073,10. € pour la participation au financement du projet d'achat de 2 barrières automatiques pour réguler les flux de la Haute Vallée de la Clarée, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Achat de 2 barrières automatiques	
Coût de l'opération	44 292,40 €	HT
	Montant	
Total Subventions	33 219,10 €	
Département	22 146,00 €	
CCB	11 073,10 €	

- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget « Général » 2021 de la Collectivité,
- **Sollicite** les communes concernées pour qu'il soit fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : **25 MAI 2021**
Date affichage : **25 MAI 2021**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.